



Avis d'opposition administrative

Par **victime1**, le **20/02/2017** à **09:29**

j'ai reçu un avis d'opposition administrative sur mon nom marital propre et non Mme et ou Mrrnde d'une somme folle j'ai rien reçu avant sauf cette opposition sur mon compte commun de plus du jamais vue en mode réception pour ma part surtout je roule pas je suis tjrs chez moi d'où vient cette soit dit amande le courrier cite Lille amande impossible de de contacter par téléphone et pourtant dans la plage horaires cité sur le courrier reçu ce samedi depuis je dors plus lever tôt pour être sur être reçu par mon appel et de plus je reçois mes 4 petits enfants en cette période de vacances pour les parents rnrnrnma question c'est quo cette amande surtout et pas question de saisi sans mon accord dans le ventrnrndans l'attente de vous lires merci d'avance

Par **morobar**, le **20/02/2017** à **09:55**

Bonjour,rn[citation] j'ai rien reçu avant sauf cette opposition sur mon compte commun [/citation]rnLe Trésor public n'opère pas d'opposition administrative avant l'envoi d'un bordereau de recouvrement et un ou plusieurs rappels.rnIl peut s'agit d'une dette fiscale, ou d'un hôpital ou encore d'une amende routière effectivement.rnVu d'ici il parait étonnant que vous puissiez ignorer le fondement de cette réclamation.rn[citation] pas question de saisi sans mon accord [/citation]rnPas besoin de votre accord.rnVous ne pouvez que sous 30 jours contacter le Trésor Public pour obtenir un planning et/ou la main levée de cette opposition.